

Votre suivi médical et soignant est assuré par une équipe de professionnels.

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant. Le règlement des consultations est à votre charge. Vous en demandez le remboursement à votre organisme d'assurance maladie.

Les médicaments sont fournis par une officine de ville (de votre choix), sur prescription de votre médecin. Vous en demandez le remboursement à l'assurance maladie, comme à domicile. L'établissement n'assure pas le transport de l'officine jusqu'au lieu du séjour. En revanche, il assure la gestion et la distribution des médicaments.

Votre prise en charge soignante comprend, selon votre degré de dépendance une aide pour votre toilette, vos repas... Ces frais sont pris en charge en partie par le tarif journalier dépendance.

L'évaluation de la dépendance

Un médecin coordonnateur, salarié de l'établissement est chargé d'évaluer l'état de dépendance. Pour cela il vous rencontrera au début de votre séjour.

L'amélioration de la prise en charge

Les équipes médicales et soignantes travaillent ensemble pour améliorer la prise en charge de la douleur, des escarres, des chutes, etc.

Elles ont rédigé le projet médical et le projet de soins dans le cadre du projet d'établissement 2015-2019

Droit d'accès au dossier médical

*Cf. – articles L 111-7 et R.111-2 à R.1119
du code de la santé publique*

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la fiche juridique « Les règles d'accessibilité aux informations personnelles » située dans le présent dossier.

Informations diverses

Les associations

Des associations interviennent dans l'établissement auprès des résidents et/ou de leurs familles. Parmi celles-ci figurent :

- **ALAVI (Accompagner la Vie dans l'Indre)**

L'association propose un accompagnement direct des résidents et de leur entourage par la présence, l'écoute et les échanges.

- **VMEH (Visite des Malades en Etablissement Hospitalier)**

L'association propose des visites régulières auprès de résidents.

L'accompagnement des familles

Le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre met à disposition un studio sur le site principal pour permettre aux familles un accompagnement de leur proche.

Le prix est fixé chaque année.

Renseignements : Service Accueil et Gestion des Séjours (site principal) au 02.54.53.77.71